CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E118902** **VALABLE JUSQU'AU** **15/03/2027**

ÉDITÉ LE 12/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2002

Forme juridique : SAS

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 440 738 300

Siret : 440 738 300 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 81 00321

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT765931

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT765931

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : MARTIN AVOGADRO 3P

10 RUE DE L'ETANG
ZONE ARTISANALE
38390 BOUVESSE-QUIRIEU

Téléphone : 04 74 88 53 85 **Fax :**

Portable : 06 99 70 97 34

Responsabilité légale :
BALME (921 894 515) / BALME AUDREY PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : martin-avogadro@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 424 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	7	03/02/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		16/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 12/02/2026 16:20

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E118902** **VALABLE JUSQU'AU** **15/03/2027**

ÉDITÉ LE **12/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2002
Forme juridique : SAS

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE 440 738 300

Siret : **440 738 300 00027**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 81 00321

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AT765931

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AT765931

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : **MARTIN AVOGADRO 3P**

10 RUE DE L'ETANG
ZONE ARTISANALE
38390 BOUVESSE-QUIRIEU

Téléphone : 04 74 88 53 85 **Fax :**
Portable : 06 99 70 97 34

Site Internet :
E-mail : martin-avogadro@orange.fr

Responsabilité légale :
BALME (921 894 515) / BALME AUDREY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/02/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/02/2026 16:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.